

NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



  
Distr.  
GENERALE  
A/3330  
10 novembre 1956  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session  
extraordinaire d'urgence

LA SITUATION EN HONGRIE

Etats-Unis d'Amérique : Projet de résolution

L'Assemblée générale

1. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la onzième session ordinaire, comme question prioritaire, la question inscrite à l'ordre du jour de sa deuxième session extraordinaire d'urgence;
2. Décide que, nonobstant le paragraphe 1 ci-dessus, la deuxième session extraordinaire d'urgence pourra continuer d'examiner la question, s'il y a lieu, avant l'ouverture de la onzième session ordinaire de l'Assemblée.

-----